Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 078-217805373-20260917-DCM2026_55_FIN-DE

Saint-Arnoult en Yvelines

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

DÉLIBÉRATION 2026/55

Département des YVELINES

Arrondissement de RAMBOUILLET

Canton de RAMBOUILLET

Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Date de publication : 24 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N° DCM 2026/55

OBJET : FINANCES – Décision modificative n°01 – BP26 cinéma Le Cratère

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (23) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; M. Frédéric AUROUX ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Corinne GUILLAIN LAURENT ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; M. Claude COTTIN ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Jean-Luc BERGER ; Mme Véronique MARTIN ; Mme Laure JOUFFROY ; Mme Sandrine BAGUENIER ; Mme Déborah YOUNSI ; Mme Julie BARROT MORIGNY ; Mme Virginie ROCHE ; M. Guillaume LEVAUFRE ; Mme Mylène TOLRON ; M. Kévin LAHAYE ; M. Julien LEVILLAIN

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (5) :

Mme Jeannine COGNAULT a donné pouvoir à Mme Corinne GUILLAIN LAURENT
M. Lionel WENDLINGER a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Gabriel LEGRAND a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Vincent MARLARD a donné pouvoir à M. Julie BARROT MORIGNY
M. Adrien TEIXEIRA a donné pouvoir à M. Frédéric AUROUX

ÉTAIENT ABSENTS (1) :

Mme Charlotte AUGIAT

Nomination du secrétaire de séance : M. Frédéric AUROUX

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 078-217805373-20260917-DCM2026_55_FIN-DE

DCM 2026/55 - FINANCES – Décision modificative n°01 – BP 26 cinéma Le Cratère

La délibération n°2026/28 du 14 avril 2026 adoptant le budget primitif 2026 du cinéma, prévoit un budget de 189 808 ,58 € sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », pour des travaux du hall du cinéma et l'acquisition de matériel d'exploitation.

Afin d'honorer les frais d'études du hall du cinéma, il convient de transférer 24 000 € de ce chapitre vers le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles ».

La fongibilité entre chapitres, par décision du maire, n'est pas applicable car limitée à 7,5 % de la section d'investissement. La présente décision modificative permet de voter le transfert de budget, comme ci-dessous :

INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
Chapitre	BP 2026	DM 01	BP + DM	Chapitre	BP 2026	DM 01	BP + DM
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	84 833,53	0,00	84 833,53	20 - Immobilisations incorporelles	0,00	24 000,00	24 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 187,24	0,00	16 187,24	21 - Immobilisations corporelles	189 808,58	-24 000,00	165 808,58
13 - Subventions d'investissem.	88 787,81	0,00	88 787,81	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	**189 808,58**	**0,00**	**189 808,58**	**Total Dépenses**	**189 808,58**	**0,00**	**189 808,58**

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 1612-26,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU la délibération n° 2022/56 du 6 juillet 2022 du Conseil Municipal adoptant, la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2023, pour le budget du cinéma Le Cratère,

VU la délibération n° 2026/11 du 31 mars 2026 adoptant le Règlement Budgétaire Financier pour la durée du mandat 2026-2032 pour le budget du cinéma Le Cratère,

VU la délibération n° 2026/28 du 14 avril 2026 adoptant le budget 2026 du cinéma Le Cratère,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Stéphane DESCLOUDS, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°01 du Budget 2026 du cinéma Le Cratère,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 078-217805373-20260917-DCM2026_55_FIN-DE

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,

Frédéric AUROUX

Le Maire,

Joëlle JÉGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.